

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC215

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 10 BIS

Substituer au mot :

« contributions »,

le mot :

« observations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.